

Réunion du conseil municipal du 31 mars 2022 19h

L'an deux mille vingt-deux le trente-et-un mars à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 25 mars 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet.

Absents excusés : Noël Mercier (procuration donnée à Nicolas Crasnier), Martial Labrosse (procuration donnée à Rémy Fructus)

Absente : Jennifer Lebretton

Secrétaire de séance : Jonathan Gardet

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022 :

Le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

Ordre du Jour

- Comptes administratifs 2021 (Commune et Assainissement)
- Comptes de gestion 2021 (Commune et Assainissement)
- Affectations de résultat (Commune et Assainissement)
- Taux d'imposition 2022
- Budgets 2022 (Commune et Assainissement)
- Attribution des subventions aux associations
- Délibération pour fixer la durée des amortissements pour le budget Assainissement
- Délibération pour admission en non-valeur
- Réflexion sur le montant des charges des locataires
- Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement
- Tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles
- Validation devis
- Comptes rendus divers
- Questions diverses

1. Comptes administratifs 2021

Monsieur Franck BOUCHACOURT, adjoint aux finances, présente au conseil le détail des réalisations de 2021 examinées au préalable :

Il fait un point sur la trésorerie au 1^{er} janvier 2022 (+142 015.25€) et à ce jour (+ 117 528€), ainsi qu'un point sur l'état de la dette qui diminue depuis 2012 (989 071€ en 2012 et 319 507 en 2022). Des emprunts vont s'arrêter en 2022/2023 et 2024.

Pour le budget communal il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de +80 897.87 € porté à +174 291.20€ avec le résultat reporté de 2020 ;
- Un solde déficitaire en investissement de -36 723.14 € porté avec le résultat reporté de 2020 à - 72 738.52€ et -136 437.73 avec les restes à réaliser ;
- Soit un résultat global de + **37 853.47€**.

Au budget d'assainissement apparaît :

- Un excédent de fonctionnement de + 3 141.90 € porté à + 14 484.88€ avec le résultat reporté de 2020 ;
- Un solde en investissement de + 1 805.33 € porté avec le résultat reporté de 2020 à +26 612.70 € et + 10 318.83€ avec les restes à réaliser ;
- Soit un résultat global de + **24 803.71€**.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Franck BOUCHACOURT

- **ADOpte** à l'unanimité les comptes administratifs pour ces deux budgets.

1. Comptes de Gestion 2021

Présentation des budgets et résultats des comptes de l'année 2021, le conseil municipal considérant que les opérations ont été régulièrement décrites,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021, tant au budget communal que pour le budget annexe d'assainissement.

2. Affectations de résultats

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Au budget communal

- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de **174 291.20 €** comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **136 437.73€**
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **37 853.47€**
- **Dit** que le déficit d'investissement de **72 738.52€** sera repris en dépense d'investissement au compte 001.

Au budget assainissement

- **Affecte** l'excédent d'exploitation de **14 484.88 €** aux recettes d'exploitation (article R002 excédent de fonctionnement reporté). Rien à l'article 1068 car le résultat de clôture après les restes à réaliser est positif.
- **Dit** que l'excédent d'investissement de **26 612.70€** sera repris en recette d'investissement au compte 001.

3. Taux d'imposition 2022

Rappel des taux 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,38%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,45%

Si pas d'augmentation des impôts, on percevrait en 2022 à l'article

- 73111 (Taxes foncières) : 106 841€ (2021 : 103 738€)

- 74834 (Etat compensation TF/TH) : 14 689€ (2021 : 14 344€)

Soit un surplus de 3 447€ par rapport à l'an dernier suite à l'augmentation des bases.

Voir si augmentation des taux pour 2022

+ 1% TFb : 31,69% TFnb 13,58% soit + 2338€

Le conseil Municipal, après discussions :

➤ **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition comme suit en augmentant de 1% :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **31.69%**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) : **13.58%**

4. Budgets 2022

Franck Bouchacourt présente le budget primitif communal d'une part et le budget primitif assainissement d'autre part.

a- Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	154 202.16 €	
012 Charges de personnel	225 750.00 €	
014 Atténuation de charges	1 800.00 €	
023 Virt à la section d'investissement	75 000 .00 €	
65 Autres charges gestion courante	55 150.00 €	
66 Charges financières	3 900.00 €	
042 Opérations d'ordre	4 480.31 €	
70 Produits gestion courante		22 300.00 €
73 Impôts et taxes		258 841.00 €
74 Dotations subventions		177 038.00 €
75/77/78 Autres prod. gest. Courantes		21 750.00 €
013 Atténuation de charges		2 500.00 €
002 Résult. 2019 de fonct., reporté		37 853.47 €
TOTAL	520 282.47€	520 282.47 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
001 déficit d'investissement reporté		72 738.52 €		
20/21 Travaux investissement	74 337.78 €	79 944.31 €		
1641 Remboursement d'emprunt		47 000.00 €		
041 Opération d'ordre		16 944.00 €		
021 Virt de la section de fonctionnt.				75 000.00 €
13 Subvention d'investissement			10 638.57 €	
1641 Emprunts				42 000.00 €
10222 FCTVA				5 464.00 €
1068 Affectation résultat 2020				136 437.73 €
040 Amortissements				4 480.31 €
041 Opération d'ordre				16 944.00 €
	74 337.78 €	216 626.83 €	10 638.57 €	280 326.04 €
TOTAL	290 964.61 €		290 964.61 €	

Principales dépenses d'investissement budgétisées (en plus des restes à réaliser de 2021) :

- Tireuse à bière
- Matériel pour cantine
- Jeu extérieur
- Coupe-tracteur
- Mobilier Salle de réunion
- Columbarium
- Ordinateur portable mairie
- Maîtrise d'œuvre pour travaux Café de la Poste
- Travaux Hall (Nettoyage toit et remplacement des bardages)

a- Vote du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget assainissement de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	9 300.00 €	
66111 Intérêts des emprunts	5 258.00 €	
66112 ICNE	-198.18€	
6811 Amortissements	22 261.76 €	
023 Virement à la section d'invest.	19 811.17 €	
70611 Redevance assainissement		22 000.00 €
7068 Redevance Assainissement		9 000.00 €
777 Subv. transférées au résultat		8 496.81 €
74-744 Dotations subventions-FCTVA		2 451.06 €
002 Résult. 2018 de fonct., reporté		14 484.88 €
TOTAL	56 432.75 €	56 432.75 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
1391 Subv. transférées au résultat		8 496.81 €		
1641 Remboursement d'emprunt		9 982.00 €		
2158/041 Opération ordre		44 884.13 e		
2158 Travaux Réhabilitation réseaux		422 640.00 €		
203 Maîtrise d'œuvre	16 293.87€			
001 Excédent antérieur reporté				26 612.70 €
021 Virement de la section de Fonctionnement				19 811.17 €
13 Subvention d'investissement				229 256.00 €
10222- FCTVA				1 545.00 €
1641 Emprunt				157 926.05 €
041 Opération d'ordre				44 884.13 €
281 Amortissements				22 261.76 €
	16 293.87 €	486 002.94 €		502 296.81 e
TOTAL		502 296.81 €		502 296.81 €

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Travaux préconisés suite au SDA, priorité 1 : Réhabilitation du réseau d'assainissement
-

5. Attribution des subventions aux associations

M. le maire informe le conseil que 3 000€ sont prévus au budget au titre des subventions versées aux associations pour l'année 2022.

En 2021, seule la société de chasse a reçu 500€.

Pour 2022, nous avons reçu une demande de l'association de l'Amicale de chasse, de l'APE et de diverses autres associations extérieures.

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention :

Amicale de Chasse : **500€**

APE : **500€**

6. Délibération pour fixer la durée des amortissements des immobilisations pour le budget Assainissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater forfaitairement, chaque année, la dépréciation des biens, et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet ainsi de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans un souci de clarification et de simplification du suivi des immobilisations, il est proposé d'uniformiser la durée d'amortissement pour le budget assainissement.

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de fixer la durée des amortissements des immobilisations relatifs à l'ensemble des dépenses d'investissement de l'assainissement à **50 ans**.

7. Délibération pour admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre des usagers pour des sommes dues sur le budget principal (garderie, cantine, loyers, location...). Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du trésor public, il convient de les admettre en non-valeur.

A ce jour (2016 à 2020) 321.12€ reste dû.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des 321.12€ correspondant à la liste des produits irrécouvrables transmise par la SGC du Charollais Brionnais. Les sommes nécessaires seront prévues au budget 2022 à l'article 6541.

8. Réflexion sur le montant des charges des locataires

Suite à l'augmentation du gaz et du fioul il est proposé de faire une augmentation des charges de chauffage pour les locataires afin d'éviter un rappel trop important en fin d'année.

A ce jour :

Appartement au-dessus Ecole : 100€ de charge (Gaz) Régularisation en janvier ;

Appartements Au Pont des Rigoles : 80€ et 60€ (Gaz) Régularisation en juin ;

Appartement au-dessus Maire : 60€ (Fioul) Pas de régularisation car pas de sous compteur.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'augmenter les charges de l'appartement au-dessus de la mairie à **70€/mois** vu l'augmentation du coût du fioul et vu qu'il n'y pas de régularisation ;
Pour les autres appartements un courrier sera transmis aux locataires pour leur proposer un avenant avec une augmentation des charges.

9. Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement

Le SIE de la Vallée du Sornin a confié l'exploitation du nouveau contrat de concession de son service d'eau potable à Veolia au 1^{er} janvier 2022. Comme avec l'ancien contrat, il prend en compte les dispositions techniques et financières pour que le délégataire puisse assurer les missions de facturation et recouvrement de la redevance assainissement pour les communes membres. Par conséquent une nouvelle convention doit être établie.

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de signer la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement avec Veolia eau.

10. Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles

Le planning de la tenue des bureaux de vote est fixé pour les 2 tours des élections du 10 et 24 avril prochain.

11. Comptes rendus divers

- CC BSB ;

- Rencontre avec la municipalité de St Igny de Roche à propos des effectifs des écoles ;

- Point sur le financement du projet de l'aménagement du bar/épicerie restaurant. La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée.

12. Validation devis

Pas de devis à valider.

13. Questions diverses

- Questionnement sur le tarif assainissement pour 2023 ;
- La commune a reçu le 7^{ème} prix des villes et villages fleuris (292€) et le 9^{ème} prix du décor de Noël ;
- Le maire informe le conseil du souhait de Mme Lebretton Jennifer de quitter son poste de conseillère municipale.
 - Dates :
 - Prochain conseil : jeudi 12 mai 19h ;
 - CCAS : Mercredi 6 avril à 19h ;
 - Commission Appel d'Offre : Mardi 10 mai à 19h ;
 - Une réunion publique sera organisée le samedi 10 septembre (présentation de la REOM/PLUi...).